

## Camping Municipal de Besançon- Chalezeule - Travaux de sécurité et de mise aux normes

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la redéfinition de sa politique touristique, la Ville de Besançon a exprimé la volonté de redynamiser l'exploitation de son camping, d'une part en confiant la gestion et l'animation à un professionnel du tourisme, d'autre part en entreprenant un programme de rénovation de ses installations.

En effet, la baisse régulière de fréquentation de la clientèle constatée depuis plusieurs années peut s'expliquer par la vétusté des équipements et par leur non conformité aux normes d'hygiène et de sécurité et aux normes techniques exigées par les réglementations nationales et européennes.

Le camping actuellement classé 4 étoiles par arrêté préfectoral du 25 juin 1979, a fait l'objet d'une demande de reclassement dans la catégorie 3 étoiles touristiques au regard des nouvelles normes exigées par l'arrêté interministériel du 11 janvier 1993 relatif au classement des terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes.

L'estimation de l'avant-projet pour des travaux de sécurité et mise en conformité s'élève à 2 300 000 F.

*Il s'agit de :*

**- La rénovation des installations électriques** 495 000 F

La gestion déléguée nécessite la mise en place d'un comptage électrique du camping indépendant du comptage électrique de la piscine.

La rénovation des équipements électriques du camping concerne le remplacement des anciennes bornes de distribution qui ne garantissent plus la sécurité des usagers.

L'amélioration de l'éclairage passe également par le remplacement des diffuseurs.

**- La pose d'une clôture de sécurité le long de la route nationale et au bord du Doubs** 110 000 F

**- La création d'un local poubelle** 40 000 F

Le stockage dans une installation réservée à ce seul effet s'impose dans le cas d'un ramassage des déchets qui n'est pas quotidien.

Le local se situera à proximité de l'entrée : pour éviter aux bennes à ordures ménagères de pénétrer dans le camping.

**- La délimitation et numérotation des emplacements** 65 000 F

Les emplacements ayant une superficie variant de 50 à 100 m<sup>2</sup>, il convient de les redélimiter pour leur donner la superficie requise, comprise entre un minimum de 80 m<sup>2</sup> et un maximum de 95 m<sup>2</sup>.

Les emplacements sont délimités par des plantations et des haies.

**- La création d'un sanitaire pour le mini-golf** 80 000 F

La clientèle du mini-golf n'ayant plus accès au sanitaire du camping géré par un fermier privé, il convient de donner l'autonomie au mini-golf.

**- La mise en conformité sommaire des sanitaires** 120 000 F

Pose d'une dizaine de tablettes dans les cabines sanitaires (lavabos) conformément à la réglementation et réhabilitation sectorielle sommaire.

**- La rénovation du bâtiment accueil et logement du gardien** 510 000 F

Elle comprend la réfection du logement du gardien avec l'intégration de l'escalier d'accès dans le bâtiment et l'agrandissement de l'espace accueil avec notamment la mise en conformité de la salle de réunion trop petite actuellement.

**- La restructuration du Restaurant - Bar - Epicerie** 880 000 F

Le bâtiment actuel a été fermé le 22 août 1996 à la suite de la visite sanitaire des services vétérinaires du Doubs qui l'ont déclaré non conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

La plateforme centrale sera surélevée afin de tenir les installations hors d'eau pendant les crues du Doubs.

La terrasse existante sera redistribuée en deux parties égales, l'une rattachée à la piscine, l'autre au camping.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur ce projet après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et de la Commission Economie-Emploi-Tourisme.

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.*